DGA TECH - FRANCE TRAVAIL

RÉHABILITATION DU SITE DE LA DGA TECH FRANCE TRAVAIL

231 avenue Clément Ader, Castelnau-Le-Lez, 34170

CCTP LOT 08 - CFO / CFA

Marché : SICS2601

Maître d'ouvrage	France Travail – DGA Tech Département Logistique Immobilier Sécurité
Mainteneur	Vinci
Architecte de conception	Atelier Besnault et Coffre
Architecte d'exécution	EXM - Architectes
Bureau de contrôle	Risk Control
SPS	Risk Control
Bureau d'études thermique (BET)	BET Durand
Coordinateur SSI	Aussilium

SOMMAIRE

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES 3
1.1 PRÉSENTATION 3
1.1.1 France travail 3
1.1.2 DGA TECH - France travail 3
1.1.3 Département 3
1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES 4
1.2.1 Objet du marché 4
1.2.2 Description sommaire des ouvrages 4
1.2.3 Rappel de la réglementation 4
1.2.4 Visites de site obligatoire 5
2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES 5
2.1 CAMERAS 6
2.1.1 Dépose et stockage 6
2.1.2 Caméra standard 6
2.1.3 Caméra home 7
2.2 LUMINAIRES 7
2.2.1 Luminaires de type 01 7
2.2.2 Luminaires de type 02 8
2.2.3 Luminaires de type 03 8
2.2.4 BAES (Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité) 9
2.3 ALIMENTATIONS 9
2.3.1 Alimentation contrôle d'accès 9
2.4 DÉPLACEMENTS 9
2.4.1 Interphone 9
2.4.2 Déclencheur manuel 9
2.4.3 Sirène 10

1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 PRÉSENTATION

1.1.1 France travail

La présentation est consultable via le lien suivant :
https://www.francetravail.org/francetravail/

1.1.2 DGA Tech - France travail

La DGA TECH de France Travail est un établissement public autonome appliquant le code de la commande publique pour ses achats. Elle gère l'un des systèmes d'information (SI) les plus sollicités de France, desservant des millions de demandeurs d'emploi, d'entreprises, d'agents internes et de partenaires.

Le SI de France Travail est crucial pour ses missions, avec des millions de visites sur ses plateformes et des milliards d'actions utilisateur chaque année. Il repose sur une infrastructure technique étendue, incluant des mainframes, des serveurs et des milliers d'équipements informatiques répartis sur plusieurs sites et deux data centers.

La DGA TECH se concentre sur trois missions fondamentales : assurer la qualité, la fiabilité et la sécurité du SI, le faire évoluer en soutien des enjeux de l'établissement et garantir sa durabilité en évitant l'obsolescence. Elle suit ces missions via des indicateurs de performance et des enquêtes de satisfaction.

La sécurité du SI est une priorité, avec des millions d'attaques bloquées chaque année. La DGA TECH gère également un plan de projets annuel et des programmes pluriannuels pour faire évoluer le SI en réponse aux impératifs réglementaires et stratégiques.
Pour assurer la durabilité du SI, la DGA TECH met à jour régulièrement une trajectoire d'architecture et gère la dette technique. Elle encourage l'innovation technologique et intègre des pratiques de responsabilité sociétale et environnementale.

La DGA TECH adopte des modes de fonctionnement agiles et une organisation tournée vers les métiers et les usagers, avec des directions produits et des pôles de compétences. Elle est implantée sur 12 sites en France métropolitaine et emploie environ 1 600 agents.

1.1.3 Département

Au sein de la DGA Tech, la Direction des Sites et des Centres de Compétences (DSCC) a pour mission d'accompagner les différents sites et centres de compétences dans leurs besoins opérationnels et leur transformation. Elle contribue à garantir un environnement de travail performant, sécurisé et adapté aux évolutions de l'organisation.

Rattaché à la DSCC, le département LIS (Logistique, Immobilier, Sécurité) accompagne l'ensemble des sites de la DGA Tech sur les volets Logistique, Immobilier et Sécurité. Son rôle est d'appuyer les démarches de transformation et d'innovation tout en veillant à l'homogénéité des pratiques entre les différents sites. À ce titre, il intervient comme facilitateur et centre d'expertise auprès des acteurs locaux et contribue fortement à la Qualité de Vie au Travail des collaborateurs.

Le département LIS est organisé par compétence sectorielle et met à disposition des sites son expertise spécialisée. Ses collaborateurs accompagnent les Responsables de Sites et Centres de Compétences (RSCC) ainsi que les Gestionnaires de Sites (GS) sur des thématiques clairement identifiées.

- L'équipe Logistique apporte son expertise dans la gestion des marchés nationaux et locaux, l'acquisition et la mise à disposition des équipements, du mobilier et des biens nécessaires au fonctionnement des sites.
- L'équipe Immobilière contribue à la gestion, à l'optimisation et à la valorisation du patrimoine immobilier afin de répondre aux enjeux d'évolution et de transformation de la DGA Tech.
- L'équipe Sécurité/Sûreté accompagne les sites sur l'ensemble des aspects liés à la sécurité des personnes, des biens et des installations, en garantissant l'application des exigences réglementaires et des standards internes.

Dans le cadre d'un marché de travaux, le département LIS constitue un acteur central pour la définition, le pilotage et le suivi des opérations d'aménagement, de rénovation ou d'adaptation des espaces de travail. Il veille à la prise en compte des contraintes techniques, immobilières, logistiques et de sécurité, tout en garantissant le respect des standards de France Travail et des orientations stratégiques de la DGA Tech.

1.2 PRESCRIPTION GÉNÉRALES

1.2.1 Objet du marché

Le présent document a pour principal objet de fixer les modalités techniques à respecter pour la fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires dans le cadre de la rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments tertiaires de la DGA Tech de France Travail.

1.2.2 Description sommaire des ouvrages

Sans que cette liste ne soit limitative, les travaux comprendront :

- Dépose et repose de caméras de surveillance ;
- Dépose et repose de luminaires en façade ;
- Dépose et repose de BAES ;
- Fourniture et pose de luminaires.

1.2.3 Rappel de la réglementation

Tous les ouvrages seront exécutés conformément aux règles de l'art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles en vigueur à la date de signature du marché. Les travaux du présent lot « CFO - CFA » comprendront notamment la dépose des ouvrages existants, l'installation électrique de chantier.

Les ouvrages devront être conformes notamment aux textes et documents suivants :

Textes réglementaires généraux :

- Le Code de l'Urbanisme ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- Le Code du Travail ;
- Le Code de l'Environnement ;
- Les règlements sanitaires en vigueur ;
- Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique ;
- La réglementation relative à l'accessibilité des personnes handicapées lorsque applicable ;
- Les prescriptions du Coordonnateur SPS ;
- Les prescriptions du Contrôleur Technique ;
- Les prescriptions des services administratifs compétents.

Normes et documents techniques :

- Les Normes Françaises (NF) et Européennes (EN) homologuées applicables aux ouvrages ;
- NF C 15-100 : Installations électriques à basse tension – Règles (Référence absolue pour le CFO) ;
- NF C 14-100 : Installations de branchement à basse tension (Raccordement au réseau public de distribution) ;
- NF C 13-100 : Postes de livraison d'énergie électrique ;
- NF C 13-200 : Ouvrages de raccordement au réseau public de distribution HTA ;
- NF EN 50174 (série) : Technologies de l'information – Installation et câblage de câbles ;
- NF EN 50173 (série) : Technologies de l'information – Systèmes de câblage génériques ;
- NF EN 50310 : Application des mises à la terre et équipotentielles dans les bâtiments ;
- NF C 93-530 : Installations de sécurité – Système de détection d'incendie (Référence pour le SSI / CMSI) ;
- NF C 93-531 : Installations de sécurité – Système de mise en sécurité incendie ;
- NF EN 54 (série) : Systèmes de détection et d'alarme incendie (Composants du SSI) ;
- NF C 93-515 : Installations de sécurité – Éclairage de sécurité (BAES / Blocs autonomes) ;
- NF EN 62305 (série) : Protection contre la foudre ;
- NF EN 61439 (série) : Ensembles d'appareillage à basse tension ;
- NF EN 60529 : Degrés de protection procurés par les enveloppes (Indice IP pour les matériels) ;
- NF EN 60695 (série) : Essais relatifs aux risques du feu (Matériaux électriques) ;
- NF EN 50575 : Câbles de communication et d'énergie – Classification de la réaction au feu ;
- NF C 15-900 : Guide pratique de la norme NF C 15-100 (Interprétations et recommandations) ;
- NF C 15-105 : Guide de conception et de mise en œuvre des installations électriques (Complément à la 15-100).

Prescriptions complémentaires :

- Les règles professionnelles de la Fédération Française du Bâtiment (FFB) ou de la (FEGE) en vigueur ;
- Les Avis Techniques (ATEC), ATEx ou DTA (Document Technique d'Application) des procédés mis en œuvre ;
- Les documents techniques de l'Union Technique de l'Électricité et de la Communication (UTE) ;
- Les pièces écrites et graphiques du marché ;
- Les plans architecturaux, structure et techniques du projet ;
- Les notes de calcul établies par l'entreprise et soumises à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication.

L'entreprise devra vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec les supports existants, la capacité des réservations et fourreaux, et prendre en compte l'ensemble des contraintes de mise en œuvre, de sécurité (habilitation électrique), de compatibilité électromagnétique (CEM) et d'exploitation de l'ouvrage.

- Les Avis Techniques (ATEC), ATEx ou ETN des procédés mis en œuvre ;
- Les pièces écrites et graphiques du marché ;
- Les plans architecturaux, structure et techniques du projet ;

« Référentiel de câblage VDI des locaux de France Travail » référence n) DSI/CABVDI version 3.07.

Les notes de calcul, plans d'exécution établis par l'entreprise et soumis à l'approbation de la Maîtrise d'Œuvre avant fabrication ou commande. L'entreprise devra vérifier la compatibilité de ses ouvrages avec les supports existants et prendre en compte l'ensemble des contraintes de mise en œuvre, de sécurité, de stabilité, de maintenance et d'exploitation de l'ouvrage.

1.2.4 Visites de site facultative

Visite de site facultative

Les informations données dans le présent CCTP, concernant l'existant et l'environnement du projet, sont fournies à titre indicatif. Il conviendra à chaque candidat de valider ces éléments pour garantir la bonne exécution de la prestation.

À cet effet, une visite de site pourra être organisée suivant les stipulations du règlement de consultation. Cette visite est facultative et n'est pas une condition de recevabilité des offres. Les candidats sont invités, s'ils le jugent nécessaire, à apprécier, au cours de la visite des sites tertiaires, la nature des prestations à exécuter, l'environnement et les conditions spécifiques de réalisation. Toutes les difficultés que le titulaire est susceptible de rencontrer lors de l'exécution des prestations seront réputées être connues et ne pourront donner lieu à aucune plus-value. Le candidat est seul responsable de l'évaluation des contraintes techniques liées aux sites dans le cadre de l'élaboration de son offre.

2 DESCRIPTIF DES OUVRAGES

Installation de chantier et sécurisation

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise devra assurer la mise en sécurité de la zone par l'installation d'une clôture périmétrique réglementaire. Un état des lieux contradictoire sera établi. L'entreprise procédera aux vérifications nécessaires auprès du coordonnateur ou du titulaire du lot concerné concernant la consignation des réseaux et identifiera précisément le passage des réseaux attenants.

Gestion des déchets et évacuation

La logistique de collecte (bennes DIB/Déchets Spécifiques/DEEE) est assurée par le Lot 03 Façades, mais le présent lot reste seul responsable de ses déchets (câbles, équipements électroniques, emballages) jusqu'à leur traitement final. L'entreprise doit trier rigoureusement ses flux, notamment les DEEE, et fournir les BSD et attestations de recyclage agréées. Le paiement du décompte final est conditionné à la remise de ces justificatifs prouvant l'élimination conforme de la totalité des déchets électriques produits.

Nota : L'ensemble des câbles d'alimentation électrique mis en œuvre devra impérativement respecter le classement de réaction au feu CCA-s2, d2, a2. Si, lors des travaux, la longueur d'un câble existant s'avère insuffisante pour répondre aux nouvelles contraintes de raccordement, il incombera exclusivement au titulaire du lot de procéder à son remplacement complet de bout en bout. Tout raccordement intermédiaire (boîte de dérivation, épissure) pour rallonger un câble est strictement interdit.

2.1 Caméras

2.1.1 Dépose et stockage

L'entreprise a à sa charge la dépose, le stockage sécurisé et la future réinstallation des caméras de surveillance existantes.

Dépose et protection :

- Démontage soigné, étiquetage précis de chaque équipement et emballage protecteur ;
- Stockage dans un local fermé, sec et verrouillé pour toute la durée des travaux.

Coordination et réinstallation :

- Intervention calée sur la mise à disposition des échafaudages par le lot façades ;
- Planification concertée pour la dépose et la repose une fois les supports accessibles.

Ce poste est rémunéré au forfait, incluant main-d'œuvre, protection, stockage et coordination avec le lot façades.

Localisation : Ensemble du projet, suivant besoin.

2.1.2 Raccord et pose des caméras standard

L'entreprise aura à sa charge la repose, le raccordement et la mise en service des caméras standard précédemment déposées, en étroite coordination avec le mainteneur du système.

Intervention et coordination :

- Planification des interventions conjointement avec le mainteneur du système de vidéosurveillance pour valider les protocoles de remise en route ;
- Utilisation des moyens d'accès fournis par le lot 3 façades pour les points de fixation.

Repose et raccordement :

- Fixation sécurisée des caméras sur leurs supports d'origine ou nouveaux supports validés ;
- Raccordement électrique et réseau selon les schémas d'origine étiquetés lors de la dépose ;
- Vérification de l'étanchéité des boîtiers et des passages de câbles ;
- Coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Mise en service et tests :

- Collaboration avec le mainteneur pour le réappairage des caméras avec l'enregistreur ;
- Réglage fin des angles de vue, de la mise au point et des zones de détection ;
- Validation contradictoire du fonctionnement avec le mainteneur avant réception du poste.

Ce poste est rémunéré au forfait, incluant la main-d'œuvre de repose, le raccordement, les réglages et la coordination technique avec le mainteneur.

Localisation : Ensemble du projet, suivant besoin.

2.1.3 Raccord et pose des caméras dôme

L'entreprise aura à sa charge la repose, le raccordement et la mise en service des caméras home précédemment déposées, en étroite coordination avec le mainteneur du système.

Intervention et coordination :

- Planification des interventions conjointement avec le mainteneur du système de vidéosurveillance pour valider les protocoles de remise en route ;
- Utilisation des moyens d'accès fournis par le lot 3 façades pour les points de fixation.

Repose et raccordement :

- Fixation sécurisée des caméras sur leurs supports d'origine ou nouveaux supports validés ;
- Raccordement électrique et réseau selon les schémas d'origine étiquetés lors de la dépose ;
- Vérification de l'étanchéité des boîtiers et des passages de câbles ;
- Coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Mise en service et tests :

- Collaboration avec le mainteneur pour le réappairage des caméras avec l'enregistreur ;
- Réglage fin des angles de vue, de la mise au point et des zones de détection ;
- Validation contradictoire du fonctionnement avec le mainteneur avant réception du poste.

Ce poste est rémunéré au forfait, incluant la main-d'œuvre de repose, le raccordement, les réglages et la coordination technique avec le mainteneur.

Localisation : Ensemble du projet, suivant besoin.

2.2 LUMINAIRES

2.2.1 Luminaires de type 01

L'entreprise a à sa charge la fourniture et l'installation de luminaires encastrés de type dalle LED, en remplacement ou en extension de l'existant.

Caractéristiques techniques :

- Fourniture de panneaux LED encastrables format 600 x 600 mm, identiques aux modèles existants (même température de couleur, même flux lumineux, mêmes dimensions d'encastrement et de finition) ;
- Conformité obligatoire aux normes en vigueur (CE, NF-EN, classe électrique II, indice de protection adapté) ;
- Compatibilité électrique garantie avec les ballasts/drivers existants ou remplacement complet si nécessaire pour assurer l'homogénéité de l'éclairage.

Pose et raccordement :

- Installation soignée dans les faux-plafonds, assurant un alignement parfait avec les dalles adjacentes ;
- Raccordement électrique sécurisé par un électricien qualifié, avec respect des schémas de câblage d'origine ;
- Nettoyage immédiat des surfaces après pose (traces de doigts, poussière de plâtre) ;
- Coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Mise en service :

- Vérification du fonctionnement unitaire et de l'absence de scintillement ;
- Validation de l'homogénéité visuelle avec les luminaires voisins maintenus en place.

Ce poste inclut la fourniture du matériel, la main-d'œuvre, le raccordement et l'évacuation des emballages.

Localisation : Angles du bâtiment A, entrée du bâtiment, lié aux modifications de volume, suivant tableau des luminaires.

2.2.2 Luminaires de type 02

L'entreprise a à sa charge la fourniture et l'installation de luminaires encastrés dans le bardage extérieur, dédiés à l'éclairage sécurisé du cheminement d'accès des personnes à mobilité réduite (PMR).

Caractéristiques techniques et normes :

- Fourniture de spots pour l'encastrement en façade, suivant tableau en annexe ;
- Éclairement : niveau d'éclairement maintenu de 120 lux sur le cheminement ;
- Indice de protection minimum IP65 et IK08 ;
- Température de couleur conforme aux exigences d'éclairage d'accessibilité ;
- Conformité stricte aux normes NF EN 12193, arrêté du 20 avril 2017 ;
- Équipement intégré : détecteur de présence avec réglage de la sensibilité et de la temporisation, assurant l'allumage automatique à l'approche des usagers.

Pose et étanchéité :

- Découpe précise du bardage selon les gabarits des luminaires ;
- Raccordement électrique, avec câblage protégé dans l'épaisseur du bardage ;
- Coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Mise en service et vérification :

- Réglage de l'orientation pour éclairer exclusivement le cheminement piéton ;
- Vérification de l'absence de zones d'ombre critiques sur le parcours ;
- Test de fonctionnement après installation ;
- Réglage sur site de la zone de détection au choix du maître d'ouvrage.

Ce poste est rémunéré au forfait par unité, incluant la fourniture du matériel, la main-d'œuvre de pose, l'étanchéité, le raccordement et les réglages des détecteurs.

Localisation : Façade latérale le long du cheminement d'accès PMR, escalier et terrasse, suivant tableau des luminaires en annexe.

2.2.3 Luminaires de type 03

L'entreprise a à sa charge la fourniture et l'installation de luminaires en applique murale situés au droit des portes d'entrée, équipés de détecteurs de présence.

Caractéristiques techniques et esthétiques :

- Fourniture d'appliques murales suivant tableau en annexe ;
- Éclairement : niveau d'éclairement maintenu de 120 lux sur le cheminement ;
- Détecteur de présence avec réglage de la sensibilité et de la temporisation, assurant l'allumage automatique à l'approche des usagers ;
- Indice de protection minimum IP54 et IK08 ;
- Source lumineuse LED intégrée, offrant un éclairage suffisant pour la sécurité des accès.

Pose et raccordement :

- Fixation mécanique soignée sur le support mural ;
- Raccordement électrique sécurisé ;
- Réglage sur site de la zone de détection au choix du maître d'ouvrage ;
- Coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Mise en service :

- Vérification du bon fonctionnement du cycle détection/allumage/extinction ;
- Validation de l'homogénéité esthétique avec les menuiseries adjacentes.

Ce poste est rémunéré au forfait par unité, incluant la fourniture du matériel, la main-d'œuvre de pose, l'étanchéité, le raccordement et les réglages des détecteurs.

Localisation : Entrée, issue de secours, patios, terrasse, suivant tableau des luminaires.

2.2.4 BAES (Bloc Autonome d'Éclairage de Sécurité)

L'entreprise a à sa charge la fourniture, l'installation et la mise en service de BAES conformes aux normes incendie en vigueur.

Caractéristiques et implantation :

- Fourniture de blocs LED avec batterie et pictogrammes normalisés ;
- Pose aux emplacements réglementaires, en fixation haute pour garantir la visibilité ;
- Raccordement sur circuit permanent ou via alimentation centrale dédiée.

Mise en service et conformité :

- Réalisation des tests initiaux obligatoires : simulation de coupure, vérification du basculement sur batterie et de l'autonomie, en coordination avec le mainteneur et le coordinateur SSI ;
- Pose des étiquettes de contrôle et remise du rapport de conformité.

Ce poste est rémunéré au forfait par unité, incluant le matériel certifié, la pose, le raccordement et les tests de réception.

Localisation : Entrée, issue de secours, terrasse.

2.3 ALIMENTATIONS

2.3.1 Alimentation contrôle d'accès

L'entreprise fournit et installe l'alimentation dédiée aux équipements de contrôle d'accès (lecteurs, serrures, ventouses), en coordination avec le mainteneur qui assure la pose et le raccordement final des équipements.

Prestations incluses :

- Fourniture : alimentations stabilisées et sécurisées avec circuits indépendants ;
- Câblage : réseau dédié et protégé mécaniquement, du tableau électrique aux points d'utilisation ;
- Mise en service : pilotée par le mainteneur pour valider les tensions.

Ce poste est rémunéré au forfait (par point ou par lot), incluant matériel, câblage, pose et coordination technique. Le présent lot fournit l'alimentation dédiée et les câbles de liaisons, mais la pose et la mise en service des équipements terminaux est faite par le mainteneur.

Nota : coordination nécessaire avec le lot façades et serrurerie pour les traversées de parois.

Localisation : Escalier, terrasse, entrée.

2.4 DÉPLACEMENTS

2.4.1 Interphone

Déplacement, pose et raccordement du système d'interphone existant sur la nouvelle façade, en stricte conformité avec les normes en vigueur (notamment NF P 98-322 PMR).

Prestations incluses :

- Raccordement sur les attentes « France Travail » (câbles étiquetés, L=3 m) après vérification de continuité ;
- Pose conforme PMR (NF P 98-322) : commandes entre 0,90 et 1,30 m, écran ≤ 1,60 m, espace de manœuvre 1,20 x 1,20 m ;
- Étanchéité de la traversée, tests fonctionnels complets et réglages ;
- Remplacement à l'identique en cas de détérioration lors de la manutention.

Localisation : Entrée.

2.4.2 Déclencheur manuel

Forfait incluant le déplacement du DM depuis le faux plafond existant vers la nouvelle façade, en conformité avec les normes PMR et de sécurité incendie.

Prestations incluses :

- Coordination avec le mainteneur/gardien : mise en veille de l'alarme avant intervention, et réarmement immédiat après tests ;
- Raccordement sur les attentes « France Travail » (câbles étiquetés, L=3 m) après vérification de continuité ;
- Pose conforme PMR : hauteur de commande entre 0,90 m et 1,30 m, avec espace de manœuvre libre de 1,20 x 1,20 m ;
- Étanchéité de la traversée de paroi, tests fonctionnels et remise en service ;
- Remplacement à l'identique en cas de détérioration lors de la manutention.

Nota : coordination nécessaire avec le lot gros œuvre pour les traversées de parois.

Localisation : Terrasse et issue de secours.

2.4.3 Sirène

Forfait incluant le déplacement de la sirène depuis le faux plafond existant vers la nouvelle façade, en conformité avec les normes de sécurité incendie.

Prestations incluses :

- Coordination avec le mainteneur/gardien : mise en veille de l'alarme avant intervention, et réarmement immédiat après tests ;
- Raccordement sur les attentes « France Travail » (câbles étiquetés, L=3 m) après vérification de continuité ;
- Étanchéité de la traversée de paroi, tests fonctionnels et remise en service ;
- Remplacement à l'identique en cas de détérioration lors de la manutention.

Nota : coordination nécessaire avec le lot façades pour les traversées de parois.

Localisation : Terrasse.

Référence des appareils d'éclairage ou techniquement équivalents			
DGA TECH - FRANCE TRAVAIL			
APPAREIL	**DESCRIPTION**	**RÉFÉRENCES**	**IMAGE**
DALLE LED	**TYPE 01**	Fabricant : Philips Référence : UGR19 Puissance : 40 W Finition : blanc Observations : sur interrupteur/détecteur existant	
ENCASTRÉ DECORATIF	**TYPE 02**	Fabricant : BEGA Référence : 24151 B Puissance : 4,8 W Finition : bronze Observations : support de balise avec détecteur de mouvement et capteur de luminosité PIR	
APPLIQUE	**TYPE 03**	**Fabricant : BEGA** Référence : 31 053 bk3 Puissance : 9 w Finition : bronze Observations : Support de balise avec détecteur de mouvement et capteur de luminosité PIR	